

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Juin 2012

MENSUEL N° 158 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles



Wolu-Inter-Quartiers vient de lancer sa lettre d'information électronique. Si vous désirez être tenus au courant des activités des comités de quartiers ainsi que de l'actualité qui vous concerne, allez sur notre site internet www.wiq.be et inscrivez-vous !

Une lettre qui paraîtra en fonction de l'actualité.

La place Saint-Lambert à l'enquête publique !

L'enquête publique pour le réaménagement de la place Saint-Lambert vient de démarrer. **Elle durera du 15 juin au 14 juillet. La commission de concertation se tiendra le mardi 4 septembre.**

Le projet proposé découle de nombreuses réunions qui ont été organisées par la Commune et également par notre association.

Outre l'aménagement même que nous n'avons pas encore pu examiner dans les détails, il restera le débat sur l'usage de la place avec une version « hiver » (place ouverte à la circulation le long des commerces) et une version « été » avec cette voirie fermée sauf pour les livraisons.

La question est aujourd'hui que la gestion de ce double usage ne sera sans doute pas débattue dans le cadre de l'enquête publique et qu'en pratique il y aura certainement des demandes opposées pour que ces versions « été » - « hiver » soient plus ou moins bngues ou courtes.

Est-ce l'idéal ? Sera-ce gérable sans conflit et rancœur ?

Notre avis sera disponible sur notre site internet dans les prochaines semaines : www.wiq.be



Le Plan communal de Développement

Aujourd'hui le PCD a été en partie analysé par notre association (l'enquête se termine le 8 juillet), nous devons encore affiner notre lecture et préciser notre point de vue.

Soulignons cependant dès à présent que nous avons relevé une série d'erreurs et d'omissions dans l'ensemble des documents.

Relevons également que nous sommes globalement déçus car ce plan, en fin de compte, entérine simplement la politique actuelle sans réelle vision d'avenir, simplement une évolution naturelle des politiques d'aujourd'hui.

Les actions à mettre en œuvre ne sont pas assez détaillées, tout comme les moyens disponibles. Le fait de

parler de court, moyen et long terme pour la réalisation des projets ne nous aide pas à comprendre la planification, nous aurions préféré que l'on parle d'années.

Nous avons espéré des projets novateurs et des tendances fortes...

Nous regrettons le peu de communication qui a été faite autour du PCD : aucune annonce sur la page d'accueil du site internet communal, ni l'organisation d'une soirée de présentation dudit plan.

L'aspect positif, c'est que nous disposons maintenant de documents de références qui font état de la situation communale actuelle.

Notre position sera sur notre site internet dans les prochaines semaines : www.wiq.be

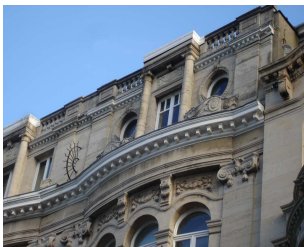
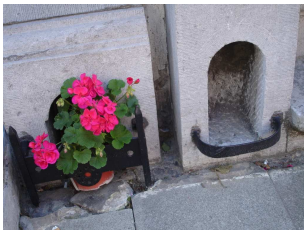
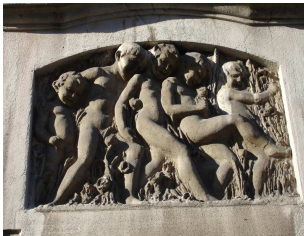
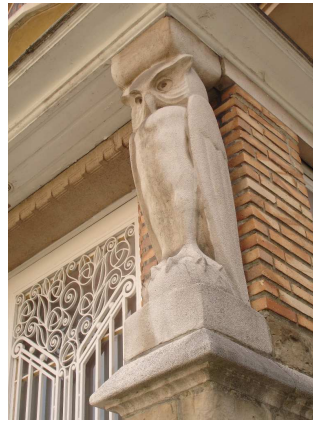
Aide financière pour le petit patrimoine.

La Région de Bruxelles-Capitale octroie une aide financière afin de restaurer le petit patrimoine visible de l'espace public dans le but de le conserver et de le valoriser.

Bénéficiaires

Les demandeurs privés: toute personne physique ou morale qu'elle soit propriétaire, copropriétaire ou titulaire d'un droit réel ou d'un bail commercial.

Les demandeurs publics: les communes, les Centres Publics d'Action Sociale, les Sociétés Immobilières de Service Public, les organismes para-régionaux et para-communaux ainsi que les écoles subventionnées.



Le « petit » patrimoine

Conditions

Le petit patrimoine concerne divers éléments de la façade et du jardinet à l'avant des maisons bruxelloises. Ces éléments servent de décor et enrichissent l'espace public et notre cadre de vie. Leur présence témoigne de l'histoire et des styles des différents quartiers ; ils contribuent à donner à un immeuble son caractère et son originalité.

Il s'agit le plus souvent d'éléments d'applique décorant la façade tels les sgraffites, les carreaux de céramiques, les panneaux de mosaïques, les vitraux, les éléments remarquables des portes, des châssis, des volets, des corniches, et aussi des balcons et des balustrades qui présentent des qualités esthétiques particulières témoignant d'un savoir-faire ancien.

Sont aussi visés les éléments qui font partie intégrante de la clôture comme les ferronneries ou la décoration des jardinets situés à front de rue, devant l'édifice.

Intervention

Pour les demandeurs privés, la subvention s'élève à 50 % du coût des travaux de restauration avec un maximum de 10.000 € par immeuble pour une période de 5 ans.

Ce taux peut être majoré de 25 % si les revenus sont inférieurs à 40.000 € par an (+ 2.500 € par personne à charge) ou si l'immeuble est situé dans un périmètre de revitalisation des quartiers en vigueur. Lorsque le taux est majoré pour un demandeur privé, le montant maximum est de 15.000 € par immeuble pour une période de 5 ans.

Pour les demandeurs publics, la subvention s'élève à 75 % du coût des travaux de restauration avec un maximum de 15.000 € par immeuble pour une période de 5 ans.

Cette aide ne peut être cumulée avec une autre aide financière publique pour les mêmes études, actes ou travaux.

Procédure

Le demandeur complète un formulaire disponible auprès de la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale. La demande est accompagnée d'une photo de la façade et de l'élément à restaurer ainsi que d'un devis détaillé relatif aux travaux.

Dans un délai de 2 mois (après l'envoi de l'accusé de réception) une notification de la décision (arrêté de subvention) est envoyée au demandeur qui a 18 mois pour réaliser les travaux.

Afin d'obtenir le versement du subside, le demandeur enverra une copie des factures et preuves de paiement des travaux réalisés à la Direction des Monuments et des Sites.

Un décompte sera alors réalisé sur la base de ces documents sans que la subvention ne dépasse le montant provisoirement indiqué dans la décision.

Ces documents devront être accompagnés d'une photographie de l'élément restauré.

Vie de quartier

Autant en emporte le vent...

... le comité de quartier Th. De Cuyper-Dix Arpents prend un envol dynamique et participatif.

En effet, depuis le début 2012, Mme Karen FABBR1, 7, avenue des Briqueteries est déléguée du comité de quartier.

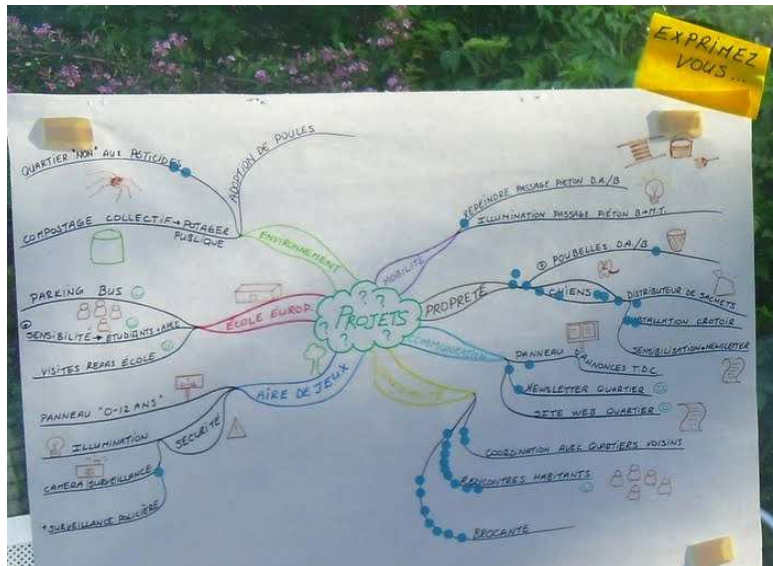
Un document distribué à tous les habitants du quartier nous a appris comment la communication s'établirait désormais.

Celui-ci faisait également part des intentions de collaboration et d'action.

Appel aux bonnes idées avec l'objectif de favoriser le contact et la participation ; exemple : création d'un logo pour le Comité de Quartier.

Promouvoir la convivialité avec l'Ecole Européenne par des rencontres régulières avec les habitants.

Favoriser la communication entre



• Organisation le dimanche 24 juin à 16h., au 7, av des Briqueteries, d'un goûter - conférence sur le chocolat

• Les habitants de nos quartiers ont déjà pu apprécier l'organisation parfaite et l'accueil chaleureux de notre nouvelle déléguée ainsi que l'aide précieuse de son mari et de son fils.

Gageons que la réunion du 24 juin sera intéressante mais aussi "alléchante".

Brigitte Marécaux

Projet d'un compost collectif de quartier dans le parc Itterbeek (Prekelinden)

Ce projet de compost collectif est une initiative des comités de quartier et s'inscrit dans le droit fil de la résilience dont un des tous premiers corollaires est l'abolition de toute forme de gaspillage.

Les déchets de cuisine occupent un tiers de nos poubelles. Composter pour réduire la quantité de déchets incinérés, c'est un pas. Mais avant cela, il y a la réduction du gaspillage alimentaire « à la base ». En moyenne, un bruxellois gaspille 15 kg de nourriture par an, dont plus de 5 kg de fruits et légumes entamés ou périmés (hors épiluchures, feuilles extérieures et légumes non consommables) ; ce qui fait 15 000 tonnes de gaspillage sur Bruxelles, soit l'équivalent de 3 repas par jour pour 30 000 personnes pendant un an. Le gaspillage alimentaire a également un impact économique... Chaque ménage belge mettrait chaque année 174 € directement dans la poubelle.

Un toutes-boîtes a été distribué dans le périmètre direct du site convoité pour convier les habitants intéressés à une soirée d'information animée par Benoît Salsac, un des

responsables de l'asbl Worms qui est chargée notamment de la formation des maîtres composteurs en Région de Bruxelles-Capitale.

Eric, le futur gestionnaire de ce compost de quartier, a l'intention de suivre cette formation.

Lors de cette réunion qui a eu lieu le 31 mai dernier, 13 familles se sont inscrites.

Outre le fait d'alléger nos poubelles et de soustraire ces déchets à l'incinération (polluante), le compostage de quartier offre aussi une occasion idéale de rencontrer d'autres participants ; il stimule la solidarité intergénérationnelle et contribue à la convivialité du quartier. Les jeunes qui fréquentent la Maison de la Jeunesse (située sur le site au 78 avenue Prekelinden) ont exprimé le désir de s'y associer également ce qui porterait à 14 le nombre de participants.

Pour le financement, nous allons répondre à un appel à projets de Bruxelles Environnement ; celui-ci doit être rentré pour le 29 juin au plus tard. Tout est en place et en bonne voie ; nous avons en effet obtenu l'accord du propriétaire du site, à savoir la Paroisse St Henri, à la condition expresse qu'un avenant pour « occupation à titre précaire »



C'est juste après le local du personnel de nettoyage que les comités espèrent pouvoir implanter leur compost de quartier

soit établi par la Commune à la convention qu'elle a signée avec la Paroisse. A ce jour, nous n'avons pas encore obtenu de réponse officielle mais espérons que ce sera chose faite dans les tous prochains jours.

Lors de cette réunion, un autre projet a déjà vu le jour à savoir la fabrication d'un apéritif maison réalisé avec les fleurs des sureaux noirs du parc, apéritif qui sera bien évidemment partagé.

Compostage de quartier, c'est donc bien tout un programme.

Pour les comités de quartier Prekelinden/Bois de Linthout et Parvis Saint Henri

Béatrix Tilquin et Eric Kaufmann

Question de point de vue !

Cela fait des années que l'avenue de Broqueville est signalée comme voirie « point noir » car sujette à nombreux accidents impliquant régulièrement des piétons.

La Commune, comme nous, dénonce ce fait et notamment la mauvaise organisation des voiries perpendiculaires dépourvues de passage piéton et largement ouvertes en courbe, ce qui n'empêche pas les automobilistes de se garer jusqu'à la limite de l'avenue de Broqueville.

On aurait préféré une intervention de la Région sur toute la voirie avec des aménagements concertés en dur, mais nous avons eu droit, en tout cas au croisement avec Tombu (une école est située tout près) à un aménagement provisoire (on craint ce terme) qui sécurise les lieux.

La Commune n'apprécie pas, mais quel choix était-il le bon ? Attendre un aménagement définitif et correct, mais quand ? Ou du provisoire moins esthétique mais qui sécurise ? Nous prenons le deuxième choix en regrettant le premier. Mais, nous continuerons à relancer la Région pour qu'elle agisse sur tout l'axe avec des aménagements en dur.



HOF-TEN-BERG FÊTE LE QUARTIER

SAMEDI 30 JUIN 2012, À PARTIR DE 10H

Dans une **nouvelle implantation** : animations Wolu-Jeunes, grimages, clowns, jongleries, sculpture de ballons, grand goûter, jeux de bois, rodéo, carrousel, parcours d'obstacles gonflable, petite restauration, ...



LES ATELIERS DE LA RUE VOOT

EXPOSITION DES TRAVAUX DE FIN D'ANNÉE
& DU PROJET MIGRATION, un projet au fil du ruisseau
la Woluwe, à découvrir sur www.voot.be

CÉRAMIQUE
CRÉATION NUMÉRIQUE
DESSIN & RECHERCHES GRAPHIQUES
PHOTOGRAPHIE
SCULPTURE
TECHNIQUES SOLAIRES
VELO

VERNISSAGE

vendredi 22 juin 2012 à 18 heures

EXPOSITIONS

aux ateliers de la rue Voot,
du 23 au 27 juin de 10 à 18 heures
et le long de la Woluwe,
dans le parc des Sources,
jusqu'au 1^{er} septembre

- > Des visites guidées sont organisées du 23 au 27 juin à 14 heures
- > Un drink-rencontre avec les potiers de Fukushima aura lieu le 27 juin à 18h30. Il sera suivi d'une vente aux enchères de pièces originales.

30^{ème} FÊTE ANNUELLE DU QUARTIER DRIES

BROCANTE, CONCOURS & ANIMATIONS

Participations :

Zone de Police « Montgomery »
(Gravure gratuite de vélos et techno-prévention)
& présence des brigades canine et cycliste

Guichet de l'énergie,
« Parents Secours - Woluwe-St-Lambert »
Atelier créatif du Centre culturel Wolubiilis

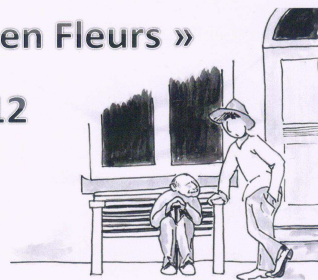
Quartier Dries à Woluwe St Lambert

« Le Dries en Fleurs »

Samedi 23 juin 2012

Informations et réservations :

Fr. De Rijck, Présidente 0497.35.80.61 ou
Francis Deschrijvere 0495.10.69.99



© Fr. Deschrijvere.



Ed. Resp. : Asbl Comité de Quartier Dries - 125, rue Dries - 1200 Bxl.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n°BE77 9795 4933 4142

Abonnement
au Bulletin : 5 € / an



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

